

Les premiers certificats d'économies d'énergie français ont été attribués à Électricité de Strasbourg

Communiqué de presse

Le Ministre délégué à l'Industrie M. François Loos a délivré, samedi 18 novembre 2006, les premiers certificats d'économies d'énergie français à Electricité de Strasbourg, filiale du Groupe EDF. Ces certificats récompensent l'action réalisée par ÉS en matière d'économies d'énergie dans le cadre de son offre commerciale Rénovélec. Cette remise de certificats s'est déroulée chez un des clients ayant bénéficié de cette offre consistant à substituer au fioul, l'énergie géothermique grâce à la pompe à chaleur.

Dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie mis en place par les pouvoirs publics pour diminuer la consommation d'énergie en France, ÉS a un objectif d'économies d'énergie de près de 400 GWh cumac* de 2006 à 2009, soit le 4^{ème} plus important en France.

Pour ÉS, ce dispositif conduit naturellement à la réalisation d'actions répondant à cet objectif. Le dispositif de certificats d'économies d'énergie permet à ÉS de renforcer encore son engagement en faveur de la «maîtrise de la demande d'énergie» par le développement de solutions économes en énergie et en s'appuyant sur les énergies renouvelables.

Ces premiers certificats correspondent aux actions réalisées dans le cadre de l'offre Rénovélec et représentent 15,5 GWh cumac*.

L'offre Rénovélec, soutenue ainsi par les certificats d'économie d'énergie, est une offre commerciale d'ÉS permettant la mise en place dans l'habitat existant - appartement et maison individuelle - d'un chauffage économe et performant comme par exemple la pompe à chaleur. Cette offre a été développée pour permettre aux clients de bénéficier d'une installation de qualité tant en termes de confort que de niveau de consommation. Elle combine le niveau d'isolation avec la qualité des équipements de chauffage.

Suivant la logique du protocole de Kyoto, les pouvoirs publics ont décidé de diminuer la demande d'énergie. Pour ce faire, ils ont mis en place le dispositif des certificats d'économies d'énergie qui a pour cible les énergéticiens. Ainsi, depuis 2006, chaque fournisseur d'électricité, de gaz naturel, de GPL, de chaleur/froid et de fioul a l'obligation de réaliser ou de faire réaliser par ses clients, des économies d'énergie. Pour la période de 2006 à 2009, l'objectif est d'économiser 54 milliards de kWh cumac* en France répartis entre les différentes énergies et les différents acteurs concernés.

* cumulés actualisés

Contact presse :

ÉS : Jean-Paul Metz - ☎ : 03 88 20 65 15

Mail : jean-paul.metz@electricite-strasbourg.fr